

Image not found or type unknown



Quel droit a son pere et mn conjoint

Par **amour601**, le **24/05/2008** à **19:55**

MA FILLE AURA 5 ANS EN DECEMBRE MN CONJINT ACTUELLE LA RECONNU A L AGE DE 2 ANS SON PERE BIOLOGIQUE NE S EN A JAMAIS PREOCUPEE ET A REFUSEE TOUT LIEN AVE ELLE JUSQU A CES DERNIER MOIS OU IL ME DEMANDE LE DROIT DE LA RECEVOIR rnCHOSE QUE JE NEST PAS REFUSEE MAIS SEULEMENT CHEZ SA SOEUR A LUI QUI C TOUJOUR OCCUPEE DE MA FILLE rnQUE PUI JE FAIRE CONTRE CA JE NE VEUX PAS LUI PRIVEE LES LIENS A MA FILLE MAIS CA FAMILLE ME FAIT DES MENACES M INSULTE ETC... rnIL NE VEULENT PAS QUE LUI VOYE SA FILLE rnQUEL DROIT AS T IL SUR MA FILLE? ET QUEL DROIT A MN CONJOINT VU QUE C LUI QUI LA RECONNU ? rnQU EST CE QUE L ON RISQUE SI IL ME MEST AU TRIBUNAL? rnMERCI AS TOUTES PERSNNES SUSEPTIBLE DE M AIDEE